

Lecture des Journaux.

[Les fragments qui suivent d'une *Instruction synodale* de Mgr. l'Evêque de Luçon (France) relative aux journaux, contiennent des données utiles à toutes les personnes et à toutes les localités. Nous les offrons en même temps comme une réponse suffisante aux censures dont ce document a été l'objet de la part d'un journal français influent des Etats-Unis.]

Ces études sérieuses nous rendront insipides et insupportables les lectures si faciles, et et par là même si frivoles, de notre époque, ces lectures superficielles, vaines, légères, quand elles ne sont pas dangereuses et coupables; et ces lectures passionnées, qui ne respirent que le sensualisme, qui sèment partout les germes de l'insubordination et de l'indépendance; ces lectures irréligieuses, que favorisent l'indifférentisme, en mettant toutes les fausses et damnables religions sur le même niveau que la véritable église.

Or, c'est surtout la prose quotidienne ou périodique qui présente tous ces inconvénients à la fois, et principalement celui de détourner de toute étude sérieuse, approfondie, et de donner presque toujours des idées fausses sur ce qui touche à la vraie religion.

Dans cette triste nécessité où nous sommes, par suite des malheurs du temps, de ne pas rester entièrement étrangers à la connaissance des événements qui peuvent survenir, faisons choix de l'un des organes les plus dévoués à la religion; d'un journal qui présente plus de sérieux dans la forme, plus de sagesse dans les principes, plus de zèle dans la défense de la vraie foi; du journal qui apprécie à leur juste valeur les attaques inouïes auxquelles sont exposés tous les droits de l'église, qui combatte ces funestes principes et qui les flétrisse. Un écrit périodique de ce caractère est une bonne lecture. Mais combien ces journaux ne sont-ils pas rares! Combien, au contraire, ne sont-ils pas communs ceux qui, chaque jour, viennent attaquer la morale, la justice, la société, la famille, la religion!

Aux jours de février 1848, un journal défendait avec autant de talent que de zèle quelques principes propres à relever la société presque abattue, il parvint à une vogue très considérable par un rabais fort extraordinaire; mais, depuis, ses mauvaises tendances se manifestèrent et attaquèrent cette société qu'il avait d'abord défendue. Aujourd'hui, comment un prêtre pourrait-il sans scandale recevoir une feuille hostile à toute espèce de bien, et surtout à la religion chrétienne? comment un ecclésiastique pourrait-il s'y abonner à frais communs avec un ou plusieurs laïques, et pour procurer ainsi un poison aussi dangereux? comment pourrait-il accepter habituellement une feuille dont la lecture peut devenir si funeste, sans faire croire par là même, à ceux qui la lui fournissent, qu'elle ne présente point de danger?

Mélas! N. T. C. C., dans un siècle aussi crédule que le nôtre, où, sans étude, sans examen, sans réflexion, on adopte si aisément les plus fausses opinions sur la foi d'autrui, combien d'esprits bons et solides ont été dépravés et faussés par de mauvaises lectures! Et ces funestes poisons n'ont-ils pas pénétré jusque dans les maisons sacerdotales!

C'est pour empêcher ce fléau d'étendre ses ravages jusqu'à vous, que nous défendons expressément à tout ecclésiastique de notre diocèse, non-seulement de s'abonner, soit isolément, soit en société, mais encore de recevoir, ou même simplement de lire *indistinctement* le journal la *Presse*, que nous rangeons parmi les livres dont la lecture leur est interdite.

Certains journaux dont les auteurs aiment la religion distribuent en prime des ouvrages répréhensibles (2). Vous n'oublierez pas qu'il ne vous est pas possible de recevoir indistinctement ces ouvrages sans donner à penser aux fidèles qu'ils n'offrent aucun danger, tandis qu'ils en présentent de plus ou moins grands.

V. BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES.
Les maux dont les lectures pernicieuses accablent l'église paraissent excessifs, et l'on se fit à peine imaginé qu'ils pussent recevoir quelques accroissements, lorsqu'il est venu se manifester à la France une œuvre nouvelle, ennemie de la religion, des mœurs, de la famille: je parle de l'association pour l'œuvre des *Bibliothèques communales*.

Si cette entreprise, ce qu'à Dieu ne plaise, venait à se réaliser, par là même se trouverait, dans chaque commune, une collection composée de volumes dont plusieurs sont frappés des foudres de l'église; dont un bon nombre prêchent cette grossière et dangereuse religiosité des *Franklin* (3) et des *Jussieu* (4); cette religiosité qui convient à toutes les sectes, à toutes les superstitions, et dont les peuples même idolâtres s'accoutumaient volontiers.

Dans cette bibliothèque viendrait se ranger une foule d'ouvrages dont il est impossible

d'apprécier l'esprit; car ils sont encore en projet. En effet l'auteur de cette entreprise s'est réservé la composition de vingt-cinq volumes, que, du reste, il vendra bien chèrement. Il est aisé de prévoir quelle sera leur tendance, puisque après avoir consacré seulement cinq volumes à toute l'histoire de notre France avant 1789, l'auteur de cette entreprise voudrait que la période de nos désastres, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'empire, ne remplît pas moins de dix volumes: abrégé d'un ouvrage très blâmable: *l'Histoire de la Révolution* par M. Thiers. Comme si ce quart de siècle renfermait seul presque toutes les gloires de la France. L'auteur annonce ailleurs, pour indiquer encore mieux l'esprit de cette collection, que la partie scientifique se compose d'ouvrages adoptés par l'ancien conseil de l'instruction publique; ce qui, bien loin de faire naître la confiance, n'est propre qu'à inspirer de vives et justes défiances.

De plus, dans toutes les communes, nos pauvres savants pourraient désormais étudier avec Montesquieu, l'esprit des lois et la Cause de la grandeur et de la décadence des romains, ce qui, sans doute, contribuerait puissamment à la culture de leurs terres, ils pourraient, en outre, lire des pièces dramatiques: un volume de Molière, un de Voltaire, etc., presque tous les poèmes épiques qui existent, sans oublier les *Aventures de Don Quichotte*, et même un roman de Walter-Scott. On a fait choix, comme on devait s'y attendre, d'éditions qui ne sont point épurées des passages libres ou dangereux qui les déparent.

Cette funeste entreprise, si elle s'établissait entièrement, procurerait, il est vrai, à l'éducateur ou fondateur des bénéfices pécuniaires énormes; car la plupart des livres se paieraient le double et le triple de ce qu'ils valent ordinairement en librairie.

Le fondateur a dû se méprendre étrangement sur la portée des paroles bienveillantes qu'il prétend lui avoir été adressées par S. S. le pape Pie IX. Il se trompe également lorsqu'il se croit appuyé par le suffrage d'éminents personnages, qui ne peuvent pas être favorables à une œuvre conçue peut-être dans des vues louables, mais exécutée sur des bases très répréhensibles.

Au besoin, vous éclairerez vos paroissiens sur la nature de cette entreprise. Vous les détournerez de l'aider par leurs souscriptions: vous donnerez aux membres du conseil municipal qui vous les demanderaient les renseignements propres à fixer leur opinion, et vous leur ferez comprendre que les approbations dont cette œuvre se glorifie n'empêchent pas qu'elle ne puisse être très nuisible et que les principes sur lesquels on l'appuie ne soient très mauvais.

La misère en Irlande.

Une propagande active exploite la misère de l'Irlande au profit du protestantisme. Les faits odieux qu'elle se permet ont attiré sur elle l'attention de l'Association catholique de défense. Le comité actuel de l'Association, présidé par le primat-archevêque d'Armagh, a pris la résolution suivante:

"On nommera un sous-comité pour aviser aux moyens les plus efficaces de protéger la foi des catholiques pauvres et de combattre le système de prosélytisme qui est à l'œuvre. Ce sous-comité se mettra en rapport avec le comité des finances afin d'obtenir les fonds nécessaires à l'accomplissement de sa mission."

L'archidiocèse de Tuam est un des points sur lesquels se poursuit avec le plus d'ardeur la conquête des estomacs, car il ne saurait être question des consciences dans une propagande de cette nature. Mgr. l'Archevêque de Tuam veut bien nous communiquer quelques détails à ce sujet dans la lettre qu'il nous adresse pour remercier les personnes dont les offrandes nous ont permis de lui faire passer quelque argent destiné à secourir les misères qui l'entourent. Nous avons reçu aussi de Sa Grâce le primat-archevêque d'Armagh la lettre suivante:

"Drogheda, 3 octobre 1851.

"Cher monsieur,
"Je viens vous accuser réception de vingt livres st. (500 francs), que la charité de vos abonnés a destinés à soulager des pauvres de ce diocèse. J'espère que Dieu les récompensera largement de cette bonne œuvre. J'ai l'honneur d'être, etc.

† PAUL COLLEN.
"Archevêque-primat de toute l'Irlande."

Voici la lettre de Mgr l'Archevêque de Tuam:

"Tuam, 27 octobre.

"Cher monsieur,
"Je vous prie de recevoir mes vifs remerciements pour votre dernier envoi de huit li-

vres st. (200 fr.), pour les pauvres de ce diocèse. Cette offrande, comme celle que vous nous avez fait passer précédemment, nous impose de grandes obligations. Mais ne s'est pas seulement envers les donateurs que nous avons contracté une dette de reconnaissance. Nous serions bien ingrats si nous ne gardions pas le souvenir des sympathies vraiment chrétiennes par lesquelles la France, durant la grande famine, s'est efforcée d'alléger nos malheurs, et si nous ne proclamions pas ses bienfaits.

"Nous devons aussi, à vous en particulier, une gratitude d'un ordre plus élevé pour le zèle avec lequel vous signalez les mouvements des ennemis de notre foi et les efforts incessants par lesquels ils espèrent arriver, à l'aide des misères de l'Irlande, à détruire sa religion sainte. Votre vigilance ne serait pas plus grande s'il s'agissait de défendre la propre cause de notre patrie.

"Je vous prie d'agréer, avec tous les rédacteurs de l'Univers, l'expression de la sincère gratitude de vos évêques d'Irlande pour les services que l'Univers a rendus durant notre dernière campagne parlementaire, en exposant d'une manière si remarquable la faiblesse des sophismes à l'aide desquels les conseillers de la Couronne cherchaient à justifier leur agression impie contre notre hiérarchie.

"Bien que les systèmes d'attaque puissent changer d'un pays à l'autre, et si variées que soient les formes de cette guerre, nos ennemis obéissent tous et partout au même principe, au principe qui consiste à miner l'église par d'autres moyens que la violence, et en cherchant surtout à étouffer dans la jeunesse, par une mauvaise éducation, le respect qui lui est dû. Ce principe, qui fut longtemps suivi par l'université de France, est aujourd'hui celui des collèges mixtes de l'Irlande; et il n'est pas étonnant de voir les amis de ces institutions nées d'une même pensée, recourir aux mêmes moyens pour les défendre et les consolider. En un mot, l'éducation est le champ de bataille de ce siècle, et la jeunesse de l'Europe est le riche et magnifique butin pour lequel combattent d'une part l'impiété, de l'autre le catholicisme.

"Je pourrais, si je ne craignais de fatiguer votre patience, vous donner de longs détails sur la manière dont les ministres fanatiques de l'église officielle poursuivent leur système de prosélytisme parmi nos pauvres. Plus loin que la semaine dernière, j'ai visité une portion éloignée de ce diocèse, l'île renommée d'Achill, où le peuple est très malheureux. Les ministres du protestantisme ne donneraient jamais ni une cuillerée de soupe ni une bouchée de viande aux malheureux durant les jours ordinaires de la semaine, mais je les ai rencontrés, le vendredi, allant offrir des restes de viande à des gens affamés, pour tenter leur conscience et les amener à violer les lois de l'église catholique.

"Il y a du mérite à prôner la tolérance chrétienne envers les hommes qui manquent à ce point de principes; mais ces faits montrent que l'Irlande n'a aucune chance d'affranchir son peuple des persécutions des ministres anglicans, ou sa hiérarchie de celles du parlement, avant que l'église officielle, source de cette double calamité, soit abattue ou reléguée du pays.

"En vous remerciant de nouveau, j'ai l'honneur d'être, etc.

† JOHN, Archevêque de Tuam."

Nous nous sommes empressés de répondre à la lettre de l'éminent prélat, en lui faisant passer les offrandes suivantes, qui nous sont parvenues depuis notre dernier envoi:

De l'association de St.-Patrice en faveur des pauvres irlandais, à St.-Brieux :	
Collecte de septembre 1851, 76 50	
" octobre " 27 "	134 50
" novembre " 28 "	
Une demoiselle catholique d'Avignon, 100 "	
M. Joseph Nicolas Toussaint, 25 "	
M. Eugène Toussaint, rentier à Dauterive (Mense), 5 "	
M. Pabbé Rivet, curé d'Angnat, 14 "	
Un prêtre du diocèse de Périgueux, 2 "	
Un anonyme, 10 "	
M. le curé de Vitteaux (Côte-d'Or), 5 "	
L'aumônier de la Providence, 5 "	
M. Pabbé Nicolas, vicaire de Vitteaux (Côte-d'Or), 5 "	
Deux prêtres de Dijon, 10 "	
M. Corvillot, de la Guadeloupe, 17 25	

Cette somme, jointe à ce qui nous restait du montant de la dernière liste, nous a permis d'envoyer 425 fr. et nous espérons que les circonstances affligeantes dans lesquelles se trouve l'Irlande amèneront bientôt de nouveaux dons. Nous nous empresserons de faire passer les sommes qui nous seront remises au comité de l'Association catholique de défense, afin de lui venir en aide dans les mesures générales qu'il doit prendre pour soutenir la lutte contre la propagande infâme qui appelle à son aide la misère et la faim.

JULES GONDON. (Univers.)

France.

LE MARÉCHAL SOULT.

On lit dans l'Assemblée Nationale :
La France vient de perdre la plus haute de ses illustrations militaires: le maréchal-général, duc de Dalmatie, est mort le 26 novembre, à son château de Soult-Berg, à Saint-Amans-la-Bastide, département du Tarn.

"Le maréchal était né le 29 mars 1769, dans cette année féconde qui a vu naître l'empereur Napoléon, l'archiduc Charles d'Autriche, le duc de Wellington, Chateaubriand, Cuvier, Walter-Scott et Goëthe. De toutes ces grandes renommées, il ne reste plus debout, sur la scène du monde, que le duc de Wellington.

Nous n'essaierons pas aujourd'hui d'apprécier cette vie illustre qui vient de finir. Ce que nous dirons ne pourrait qu'affaiblir, dans le sentiment du pays, l'effet de cette seule parole: LE MARÉCHAL SOULT EST MORT. Il est mort, l'illustre et noble vieillard, dans les bras de cette forte femme qui avait été, pendant cinquante-six ans, la digne compagne d'un tel époux, entouré de ses enfants, accourus près de lui à la première nouvelle de sa maladie.

"Il est mort sans agonie, au moment même où on le croyait sauvé. Il avait fait appeler le vénérable évêque de Cahors, son ami, pour recevoir de sa main les derniers sacrements de l'église; mais hélas! la mort n'a pas attendu.—C'est le digne curé de Saint-Amans qui a administré au maréchal expirant le sacrement de l'extrême-onction.

Le maréchal a voulu que sa dépouille mortelle reposât près de son berceau, dans un caveau de la petite église où il avait reçu le baptême."

L'Ordre publie la notice suivante :
Soul (Jean-de-Dieu), duc de Dalmatie, né à Saint-Amans (Tarn), le 29 mars 1769 entra comme soldat en 1785 dans le régiment royal d'infanterie, où il reçut ses premiers grades. A la fin de 1791, sous-lieutenant de grenadiers dans le premier bataillon du Haut-Rhin, puis adjudant-major et capitaine, il fut appelé à l'état-major de l'armée de la Moselle. Nommé adjudant-général en chef de bataillon le 28 janvier 1794, colonel le 14 mai de la même année, général de brigade six mois après, il commanda l'attaque à la bataille d'Altenkirchen, où les Autrichiens furent complètement battus.

Général de division le 21 avril 1799, il contribua beaucoup au gain de la célèbre bataille de Zurich, et fut plusieurs fois blessé. Commandant supérieur en Piémont, après Marengo, il devait aller commander en Egypte les troupes françaises, à la place de Menou, quand la capitulation de ce dernier rendit cette expédition sans objet. Colonel-Général de la garde des consuls, après le traité d'Amiens, Soult, après la rupture de ce traité, commanda en chef le camp de Boulogne, reçut le 19 mai 1804 le bâton de maréchal de France et dirigea le 2 décembre de la même année les opérations du centre à la bataille d'Austerlitz, dont il décida par sa valeur le mémorable succès. On raconte que Napoléon, rencontrant le maréchal sur le champ de bataille, lui dit: "Maréchal, vous êtes le premier manœuvrier de l'Europe." Grand-cordon de la Légion d'Honneur le 1er février 1805, il fit la campagne suivante en Prusse, et commanda l'aile droite à Léna, le 14 octobre 1806. L'année suivante le maréchal Soult prit part à la bataille d'Eylau, le 6 juin 1807, et s'empara de Königsberg. Après le traité de Tilsitt, il fut nommé duc de Dalmatie. Passé en Espagne en 1808, il battit l'armée de l'Espagne, poursuivit les Anglais jusqu'au pont de la Corogne, où périt le général ennemi John Moore; combat qui amena, le 20 janvier 1809, la soumission de cette contrée, puis la prise de Ferrol, qui capitula le 27. Chargé d'envahir le nord du Portugal, il poussa les Anglo-Portugais jusqu'à Oporto.

Nommé major-général des armées françaises en Espagne, le duc de Dalmatie combattit avec 30,000 hommes, à Ocana, le 12 novembre 1809, une armée de 60,000 Espagnols, et fit 25,000 prisonniers. En janvier 1810, il eut le gouvernement de toute l'Andalousie. Mis au mois de mars 1813, à la tête du 4e corps de la grande armée, il commanda le centre à Lutzen et à Bautzen. Vers le milieu de la même année, il reçut de Napoléon, en qualité de lieutenant-général, le commandement des débris de l'armée d'Espagne; il reforma cette armée, conserva l'offensive plusieurs mois: assailli par un ennemi très supérieur en nombre, il livra les 9, 10, 11 et 13 décembre, sur la Nive et l'Adour, quatre batailles qui coûtèrent 16,000 hommes à ses adversaires. Il livra ensuite les combats d'Orthez, d'Aire, de Vio-d-Bigorre, de Tarbes, et le 10 avril 1814, la fameuse bataille de Toulouse.

Nommé, le 3 décembre 1814, ministre de la guerre, le duc de Dalmatie reçut son portefeuille le 11 mars de l'année suivante. A son retour, Napoléon le nomma pair de France et major-général; dans ce dernier poste, il combattit vaillamment à Fleurus et à Waterloo.

"Compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet 1815, il se retira à Düsseldorf avec sa famille. De retour en France, en 1819, il entra à la Chambre des Pairs le 5 novembre 1827.

"La révolution de 1830, en faisant appel à sa haute capacité, à sa vieille expérience et à son patriotisme éprouvé, le plaça au premier rang de ses défenseurs. Ministre de la guerre le 17 novembre 1830 et président de conseil le 11 octobre 1832, grâce à son énergie et à son activité infatigables, le duc de Dalmatie organisa, en peu de mois une armée capable d'imposer aux puissances étrangères. Il imprima en même temps à la politique de la France un caractère d'indépendance et de nationalité qui, en commandant au dehors le respect, au dedans consolida le gouvernement nouveau. Eloigné momentanément des affaires le 18 juillet 1834, M. le duc de Dalmatie fut envoyé, le 25 avril 1838, comme ambassadeur extraordinaire en Angleterre, pour assister au couronnement de la reine Victoria. Cette mission a été pour lui un triomphe sans égal dans les fastes de l'histoire.

"Tout le monde sait l'accueil inouï et magnanime que la Grande-Bretagne fit au représentant de la France, accueil que nul n'a jamais reçu d'aucun peuple avant le maréchal duc de Dalmatie! Placé de nouveau à la tête du cabinet français, le duc de Dalmatie fut nommé, le 12 mai 1839, président du conseil et ministre des affaires étrangères.

"L'année suivante, le 29 octobre 1835, le maréchal Soult fut nommé de nouveau président du conseil et ministre de la guerre, et il cessa ses fonctions pour raison de santé, le 15 septembre 1843.

Depuis la révolution de Février, le maréchal Soult s'était constamment tenu en dehors des affaires politiques et il ne quittait plus sa propriété Soult-Berg."

On lit dans le Journal de Toulouse :
"M. le maréchal Soult, dont les dernières nouvelles nous faisaient espérer le complet rétablissement, a éprouvé une rechute à la suite de laquelle il a succombé mercredi, à onze heures du soir."

On présume que les obsèques de M. le maréchal Soult auront lieu le 1er décembre prochain. A cet effet, il part de Toulouse, aujourd'hui 28 novembre, pour Saint-Amans.

"Un bataillon du 66e de ligne ;
"Une section d'artillerie, avec ses bouches à feu ;
"Cinquante hommes pris dans les chasseurs à pied ;
"Le 7e régiment de hussards se rendra également tout entier de Castres à Saint-Amans-la-Bastide.

Enfin, le général commandant la division et une députation d'officiers supérieurs des divers corps de la garnison, vont se rendre également à Saint-Amans pour la cérémonie."

CORRESPONDANCE.

St.-Rémi, 2^e décembre 1851.

M. le Directeur,

Nous avons maintenant la certitude que plusieurs auberges ont obtenu leurs licences pour détailler des liqueurs spiritueuses dans notre paroisse en induisant en erreur les autorités, et en profitant de la non distribution des Statuts provinciaux pour 1851. Depuis notre précédente lettre, nous avons reçu ces statuts, et, en examinant l'acte 14^e 15^e Vict. Chap. 100, nous pouvons nous convaincre que nulle personne ne peut obtenir une licence à moins que 50 électeurs de la localité pour laquelle on demande cette licence ne donnent un certificat dans la forme (B) de l'acte ci-dessus cité, et à moins que tel certificat ne soit ensuite confirmé par l'autorité municipale dans les limites de sa juridiction. A St. Rémi on ne s'est point adressé à la municipalité pour obtenir la confirmation du certificat des 50 électeurs, et nos aubergistes ont obtenu leurs licences; mais voici comment on fit signer au maire et à deux juges de paix du comté une formule de certificat comme à la fin de la forme (B)—ainsi conçue :

"Le certificat ci-dessus nous ayant été soumis aujourd'hui, conformément à la sixième clause de l'acte provincial 14e et 15e Victoria, chapitre 100, nous le confirmons par les présentes."

Sur la production de pareils certificats à l'inspecteur des revenus du district de Montréal, les licences pour St. Rémi furent probablement émanées vu que les formalités semblent être remplies.

Le maire et les deux juges de paix, qui ignorent la loi, comme nous l'ignorons jusqu'à la réception des statuts provinciaux, qui ne nous sont parvenus qu'hier, ont pu croire qu'il leur était permis dans tous les cas de signer ces certificats, mais, en référant à la loi nous voyons que le maire et les deux juges de Paix qui signent ces certificats attes-

(1) Les Mille et une Nuits, Walter-Scott, l'Histoire de France d'Anquetil, Chateaubriand complet.
(2) Le Bonhomme Richard.
(3) Simon de Nantua. Ces deux ouvrages figurent au catalogue des bibliothèques communales, envoyé le 10 mars 1830.